

Mercredi 26 février 2020  
PROCÈS-VERBAL

**Présences des membres du CCSEHDAA**

Représentants pour les élèves en difficulté de niveau préscolaire et primaire :

*Présences :* Mmes Priscilla Lam, Andrée Morin et Véronique Lachapelle

*Absence :* Mme Ève Hudon (absence justifiée)

Représentants pour les élèves en difficulté de niveau secondaire :

*Présences :* Mmes Julie Beauchamp, Sylvie Mador et Céline Lévesque

*Absences :* MM. Alberto Jose Palomino (substitut, absence non justifiée) et  
Pierre-Olivier Doutre (absence justifiée)

Représentants pour les élèves en difficulté desservis à l'extérieur de la commission scolaire :

*Présence :* Mme Ellen Lafrance

*Absence :* Mme Guylaine Bilodeau (absence justifiée)

Représentants des organismes qui dispensent des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :

*Présence :* Mme Martine Ouvrard

Représentant des enseignants :

Aucun représentant

Représentant des professionnels du réseau scolaire :

Aucun représentant

Représentant du personnel de soutien :

*Présence :* Mme Isabelle Girard

Représentant des directions d'école :

Aucun représentant

Représentant de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries :

*Présence :* M. Christian Duval

**1. Ouverture de la rencontre**

La rencontre débute à 19 h 02.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Beauchamp et appuyé par Mme Ouvrard d'adopter les points à l'ordre du jour.

**3. Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2020.**

Il est proposé par Mme Lévesque et appuyé par Mme Mador.

#### **4. Affaires découlant des procès-verbaux précédents**

##### **4.1 Suivi lettre de recommandation**

Mme Lam relit les trois recommandations de la lettre remise par le conseil des commissaires. Cette lettre informait de l'ajout de plusieurs postes de professionnels, dont deux postes à 4 jours/semaine en psychologie ; seize postes à temps plein en psychoéducation (niveau primaire) ; plus de quatre postes à temps plein de conseillers en orientation pour les écoles secondaires ; quatre postes à temps plein en psychoéducation au secondaire.

Une bonification du service d'orthophonie par l'embauche de sept nouvelles orthophonistes (niveau primaire).

Décentralisation des mesures budgétaires dédiées aux établissements totalisant plus de 9 584 484\$ pour l'année 2019-2020. Ces mesures permettent aux équipes-écoles de choisir les moyens à mettre en place et bonifier les services par l'embauche du personnel de soutien des orthopédagogues, des enseignants, des ressources et des professionnels.

Une démarche est entreprise afin d'accompagner les équipes-écoles quant à l'implantation de mobiliers flexibles.

M. Duval explique l'approche flexible. De plus, il informe que deux postes en orthophonie centralisés au secondaire ont été créés l'année passée. Les orthophonistes se déplacent au besoin dans les écoles. (Par exemple : élèves non verbaux, TSA).

#### **5. Période de questions du public**

Aucune question du public.

#### **6. Présentation sur les outils technologiques**

M. Duval fait la présentation de Mme Pamela Excentus, orthopédagogue de la CSDGS basée sur le savoir de M. Jean Chouinard, sommité en aide technologique pour le soutien à l'élève.

Le premier point concernait la situation de besoin de l'élève, c'est-à-dire une incapacité, une difficulté marquée et des limites importantes. La diminution de l'écart entre la tâche à réaliser vs les difficultés marquées doit être observée pour atteindre le seuil de réussite de 60-65%.

Le deuxième point concernait l'analyse de la situation et de la problématique de l'élève, une démarche pour choisir, valider et attribuer une aide technologique incluant un rapport d'analyse.

Celle-ci est divisée en 9 étapes :

Étape 1 : Intervenir de façon universelle

Étape 2 : Intervenir de façon systématique, fréquente et ciblée

Étape 3 : Établir le PI (dont les mesures d'adaptation)

Étape 4 : Constater la persistance des difficultés marquées

Étape 5 : Identifier les hypothèses sur les aides technologiques

Étape 6 : Procéder à la mise à l'essai

Étape 7 : Valider l'hypothèse

Étape 8 : Ajuster le PI

Étape 9 : Offrir un accompagnement (partie la plus difficile)

De plus, il a été question de la définition d'une aide technologique : Assistance qui permet à l'élève de réaliser une tâche ou de démontrer une compétence qu'il ne pourrait réaliser ou qu'il réaliserait difficilement sans le soutien de cette aide. Cette fonction d'aide doit, en tout temps, permettre à l'élève d'exercer son jugement et de conserver son autonomie à l'égard de l'aide technologique utilisée.

M. Duval donne un exemple des élèves qui ont besoin de l'outil technologique Word-Q vs celui d'un élève qui a besoin de l'outil technologique Lexibar, tous deux des prédicteurs orthographiques et phonologiques. Il a été question de la mesure 30810 : les critères doivent être un EHDAA ; EDAA ; ER et avoir un PI dont la mise en place de l'outil technologique doit être essentielle.

## **7. Points d'information**

### **7.1. Suspension de la révision de la Politique du transport**

Mme Lam informe qu'avec les changements de la loi 40, la révision de la Politique du transport est suspendue. Une lettre de recommandation sera envoyée au comité de parents.

### **7.2. Projet de loi 40**

Mme Lam explique sommairement les changements concernant le projet de la loi 40 :

- Centre de service scolaire remplace commission scolaire
- Conseil d'administration (CA) remplace le conseil des commissaires (CC)  
Le CA sera composé de quinze membres, dont cinq parents membres du CP (un par district pour un total de cinq districts); cinq représentants de la communauté; cinq membres du personnel du centre de services scolaires.
- Il n'y aura plus de représentant du conseil des commissaires dans le CCSEHDAA
- CCSEHDAA demeure le même avec les mêmes fonctions.

### **7.3. Suivi Forum PEHDAA de la FCPQ**

Mme Mador informe de l'élection des deux représentants EHDAA à la FCPQ.

Il a été question de la charte des droits et libertés, de la nouvelle version du guide d'accompagnement à l'intention des parents d'un enfant ayant des besoins particuliers.

Il y a eu une pièce de théâtre intitulée : « Je courais, je courais et je courais ».

Le ISEMG y était pour informer de l'approche collaborative qui favorise la reconnaissance et la satisfaction de tous les partenaires concernés.

Mme Girard souligne le modèle du site pour les EHDAA de la commission scolaire des Îles-de-la-Madeleine.

### **7.4. Suivi du colloque sur l'anxiété**

Mme Beauchamp fait quelques ajouts au résumé envoyé par courriel aux membres soit : le guide d'accompagnement sur l'intimidation de la Fédération québécoise de l'autisme, les bénéfices de l'activité physique, la ligne téléphonique 1-855-craqué et le site internet [www.loisir.ca](http://www.loisir.ca).

### **7.5. Boîte de courriel CCSEHDAA**

Mme Lam informe qu'après la diffusion de l'Infolettre, il y a eu la réception de cinq courriels et l'acheminement des réponses a été effectuée.

#### 7.6. Comité de parents

Mme Lachapelle mentionne qu'il a été question surtout de la loi 40. Le représentant du Protecteur de l'élève sera M. Marcotte et son substitut sera Mme Gascon. Étant donné plusieurs changements dus à la loi 40, il a été décidé d'annuler la soirée des bénévoles. L'argent sera récupéré pour l'inscription du colloque de la FCPQ à Saguenay.

#### 7.7. Conseil des commissaires

M. Gaulin explique que tout ce qui a été dit en plénière ne peut être partagé, donc les points futurs concernant le conseil des commissaires ne seront pas discutés.

### 8. Travaux du comité

#### 8.1 Service de garde

Mme Morin mentionne qu'il manque de formation dans les SDG concernant les EHDAA. Les intervenants ne sont pas formés adéquatement selon les besoins particuliers des EHDAA. Les parents désirent rencontrer les intervenants du SDG pour présenter leur enfant avant le début des classes, mais ils se butent souvent à l'affectation des postes de dernière minute ce qui fait en sorte qu'ils ne peuvent préparer leur enfant adéquatement à la venue d'un nouvel intervenant. De plus, la direction du SDG devrait présenter à ses intervenants le portrait de chaque EHDAA pour bien les préparer. Souvent la problématique se voit lorsque l'EHDAA ne fréquente pas son école de quartier, mais que l'EHDAA bénéficie du SDG de celui-ci. Mme Lévesque suggère de créer un formulaire pouvant être mis à la disposition des parents. Ce dernier serait utile aux intervenants ainsi qu'à la direction du SDG. De plus, il pourrait se retrouver dans l'Infolettre.

#### 8.2 Transport

Mme Lam suggère de reporter l'élaboration du gabarit et de la lettre de recommandation à la séance du 22 avril 2020.

#### 8.3 Dépliant sur le CCSEHDAA

Mme Lam demande de procéder au vote pour la diffusion d'un dépliant sur le CCSEHDAA. Mme Lachapelle informe qu'un dépliant est déjà existant concernant le CCSEHDAA. Mme Lévesque suggère de retrouver ce dépliant. M. Duval doit vérifier l'existence de ce dépliant.

### 9. Prochaine rencontre

18 mars 2020 (soirée d'information), 22 avril 2020 (rencontre régulière).

### 10. Clôture de la rencontre

Levée de la rencontre à 21 h 50.

---

Madame Ellen Lafrance  
Présidente

---

Monsieur Christian Duval  
Directeur adjoint à l'adaptation scolaire